

**MAIRIE DU HAILLAN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 29 juin 2012**

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Bernard LABISTE, Maire.

Signature du cahier de présences.

Présents :

**Monsieur LABISTE, Maire**

**Mme KISS-MANZANERO, M. RIBOT, Mlle BERNEDE, M. LAFAURIE, M. LACOSTE, Mme O'PRESCO, M. CONTE, Adjoint au Maire.**

**Mme MENVIELLE, M. SARLANDIE, Mme DUPOUY, M. BOUYSSOU, Mme MARCEL, M. ROUZE, M. FABRE, Mme GUERE, Mme CHOUVAC, M. GHILLAIN, Mme RIBAN, M. CHAIGNE, Mme HERVO, M. FOURCAUD, M. DULOUT**

Excusée :

**Monsieur FORTUNE  
Madame SAVIGNAC  
Madame LALANNE  
Madame VASQUEZ  
Monsieur PECOUT  
Madame MEHALLEL**

**Procuration à Monsieur LAFAURIE  
Procuration à Madame KISS-MANZANERO  
Procuration à Monsieur LACOSTE  
Procuration à Monsieur CONTE  
Procuration à Monsieur CHAIGNE**

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de :**

**Annette MARCEL, comme secrétaire de séance titulaire.**

**Evelyne MENVIELLE, comme secrétaire suppléante.**



## ORDRE DU JOUR

### 1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

*Avant d'adopter le procès verbal, j'ai une triste nouvelle à vous annoncer : le décès de notre ancien chauffeur, Philippe Duran, après une longue maladie. Certains l'ont connu, il était parti au Syndicat Intercommunal, le SIVU. Une meilleure nouvelle, c'est la présentation de la troisième policière municipale du Haillan, Stéphanie Zwisler, présente ici ce soir.*

*En ce qui concerne le compte-rendu de la séance du conseil du 10 mai dernier, recueille-t-il votre assentiment ?*

**VOTE : UNANIMITE**

### Décisions municipales :

● En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/08 du Conseil Municipal du 28 mars 2008, je vous informe que j'ai été amené à signer les décisions municipales suivantes :

- Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire du Centre, de signer avec la société SORREBA Technologies un marché d'un montant de 166 000 € H.T. pour le gros œuvre et enduits, avec la EURL Menuiseries LESPESSAILLES un marché d'un montant de 180 550 € H.T. pour les menuiseries extérieures et de 34 600 € H.T. pour les menuiseries intérieures, avec les Ets Florent CECCHINI un marché d'un montant de 7 841,75 E H.T. pour la plâtrerie et de 41 163,30 E H.T. pour les faux plafonds, avec la OMNIUM des CARRELAGES un marché d'un montant de 13 586,96 € H.T. pour les carrelages Faïences, avec la Société GENSON un marché d'un montant de 63 648,74 € H.T. pour l'électricité, avec les Ets GUREA un marché d'un montant de 39 500 € H.T. pour le chauffage ventilation plomberie, avec les Ets RUIZ un marché d'un montant de 36 500 E H.T. pour les sols souples, avec la Sarl Carol PEDAROS un marché d'un montant de 50 487,26 € H.T. pour la peinture, avec la SAS Michel PLANTE Systèmes un marché d'un montant de 44125 € H.T. pour la cabine préfabriquée « Sanitaire Public extérieur ».
- D'accueillir en juin 2012 une animation autour du roman noir dite « Café Polar » et de régler à Box Nine Sarl la somme de 270 € pour cette prestation
- D'accueillir une animation autour du dessin de bande dessinée par l'association Croc en Jambe à la Bibliothèque Multimédia pour un montant global de 214 €
- D'organiser à la Bibliothèque Multimédia un concours écriture de micro fictions ouvert à tous à l'été 2012
- De confier à Maître CHAPON, avocat au barreau de Bordeaux, une mission d'assistance et de conseil dans la détermination et la mise en œuvre d'une procédure

concernant un agent de la commune et de lui régler par mandat administratif les honoraires qui lui sont dus

**2. N°54/12 – TRANSFORMATION DU CENTRE SOCIAL ESPACE SOCIO CULTUREL DU HAILLAN – CRÉATION D’UNE REGIE DOTEES DE LA PERSONNALITÉ MORALE ET DE L’AUTONOMIE FINANCIÈRE - DECISION**

*Rapporteur : **Andréa Kiss-Manzanero***

**Andréa Kiss-Manzanero** : Lecture de la délibération

**Monsieur Chaigne** : *Je ne reviendrai pas sur nos débats antérieurs sur cet EPA. Simplement, dans la mesure où notre deuxième poste que nous vous avons demandé, est conditionné à un vote favorable pour cette délibération, nous voterons pour cette délibération.*

**VOTE : UNANIMITE**

**3. N°55/12 – CENTRE SOCIAL ESPACE SOCIO CULTUREL DU HAILLAN – DESIGNATION DES MEMBRES - DECISION**

*Rapporteur : **Andréa Kiss-Manzanero***

**Andréa Kiss-Manzanero** : Lecture de la délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**4. N°56/12 – JALLES SOLIDARITE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN MINI BUS**

*Rapporteur : **Marie-Christine Bernède***

**Marie-Christine Bernède** : Lecture de la délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**5. N°57/12 – RELANCE DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – SALLE DE L’ENTREPOT**

*Rapporteur : **Andréa Kiss-Manzanero***

**Andréa Kiss-Manzanero** : Lecture de la délibération.

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 21 VOIX POUR + 1 ABSTENTION (P. ROUZE)**

**Le Haillan en Mouvement : 5 VOIX POUR**

**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

**6. N°58/12 – ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET (TIPI) – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES - AUTORISATION**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**7. N°59/12 – AVENANT AU MARCHÉ D'ASSURANCES LOT « FLOTTE AUTOMOBILE »**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**8. N°60/12 – REGULARISATIONS COMPTABLES SUR EXERCICE CLOS - ADMISSIONS EN NON VALEUR – ANNULATION DE TITRES DE RECETTES – BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**9. N°61/12 – REGULARISATIONS COMPTABLES SUR EXERCICES CLOS – ADMISSION EN NON VALEUR – ANNULATION DE TITRE DE RECETTES – BUDGET ANNEXE REGIE DES SPECTACLES**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**10. N°62/12 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2011**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

*Chers Collègues, la présentation du compte administratif est intimement liée à la présentation du budget supplémentaire qui s'en suit. J'y reviendrai donc fréquemment lors de sa présentation.*

*Les années précédentes, nous reportions globalement notre résultat afin de garantir notre*

fonctionnement courant et les investissements à venir. Les décalages connus en 2011 nous amènent à un résultat de 2 932 942.78 €, mais vous allez voir au travers de l'analyse qu'il résulte de la conjonction, des décalages sur les opérations patrimoniales mais aussi de bons résultats en fonctionnement.

Donc, le CA 2011, d'abord en chiffres :

Recettes de fonctionnement : 12 108 375 € (+4.40%), cela mérite quelques explications.

Les produits des services, 661 034 € (+5%). Dans un contexte de maintien des tarifs depuis 2008, la rationalisation des encaissements et une fréquentation en hausse donnent ce résultat très encourageant. Là aussi, nous reviendrons sur ce poste à l'occasion de la ventilation de notre excédent.

Les impôts et taxes, 9 225 180 € (+5.74%). Cette augmentation est essentiellement due à la perception cette année du fonds de péréquation de la TP et du fonds de compensation de réforme de la TP, soit en tout 173 831 €. Ceci ramène notre variation à 3%, largement inférieure à l'addition de l'augmentation des charges et du poids des investissements. La stagnation des taux d'imposition est flagrante pour notre budget, d'où notre intérêt à avoir un excédent et à maîtriser nos charges.

Des précisions toutefois, si nous comparons le poids de la fiscalité par habitant par rapport au département et à la région, 761€ de fiscalité pour la commune, 546 € pour le département et 494 € au niveau de la région, et si nous regardons également la DGF pour les mêmes strates (117 € perception par habitant de DGF au Haillan, 201 € au niveau du département et 204 € au niveau de la région), nous voyons bien que, sans recours à la fiscalité, nos marges de manœuvre seraient très réduites et sans recours à la fiscalité, la DGF ne s'en trouverait pas plus élevée car elle n'est pas calculée en fonction des taux perçus, mais en fonction des taux possibles ; ce qui me semble juste ! Toutefois, je rappelle qu'en 2011 les taux n'ont pas varié.

Autres postes, dotations et participations, 2 013 836 € (+1% dont DGF -1.16%, et en plus elle diminue ...).

Dépenses de fonctionnement : 9 804 260 € (+1.19%).

Avec une augmentation des prix en 2011 de 2%, cette variation apparaît comme un des éléments importants de ce budget. Tous les analystes considèrent que les collectivités doivent maîtriser les charges, cela a été fait. Elles augmenteront en 2012 et 2013, mais proportionnellement à l'évolution démographique, les deux courbes évoluent parallèlement et nous ne voyons pas d'effet ciseau se profiler.

Les charges de gestion courante : 2 201 784 € (+1.42%), c'est le poste sur lequel nous avons porté une attention particulière et où les gains sont sensibles. Il contribue fortement à la baisse des dépenses réelles de fonctionnement et par ricochet à la hausse des Ressources Humaines.

Les frais de personnel, 5 886 616 € (+2.16%), retranchés des recettes liées aux remboursements RH (116 863 €, soit 0.12% d'augmentation). Les frais de personnel sont quasi égaux en deçà de 60% des dépenses réelles de fonctionnement, mais nous y reviendrons lors de l'analyse du BS.

Les autres charges de gestion courante, 1 430 459 € (-2.3%, mais 0.62% de plus de concours aux associations).

Les charges financières, 279 946 € (-2.77%), moins de frais cela permet de libérer des marges de manœuvres en direction d'autres dépenses : équipements et services à la population.

Recettes d'investissements

« L'emprunt », 170 000 €, soit un désendettement net de la commune de 349 175 €. Un désendettement est à la fois garant d'une capacité à emprunter et une réduction des frais financiers futurs. Nous retrouvons là une utilisation vertueuse de la fiscalité dans un environnement financier en difficulté en termes de liquidité. De nombreuses communes doivent reporter des investissements. Ces retards sont généralement facteurs de grandes difficultés pour les entreprises et difficilement rattrapables financièrement pour les collectivités.

#### Dépenses d'investissements

En 2011, les investissements se sont fixés à hauteur de 1 868 605 €. Pour autant ce chiffre conséquent est largement inférieur à ce que nous avons investi en 2009 et 2010 et à ce qui nous attend en 2012 et 2013. J'y reviendrai.

Principales opérations :

- PAE 329 946 €
- école du Centre 174 944 €
- gymnase Bel Air 311 481 €
- sol Sablière 149 039 €, dont une subvention de 37 000 € par le Conseil Général et le Conseil Régional
- crèche collective 363 240 €
- court tennis 29 114 €
- informatique 65 479 €
- éclairage public 60 393 €
- restauration (matériel et solde travaux) 92 417 €

Ces données entraînent un résultat de clôture de 2 932 942.78 €, auquel il faut ajouter 107 820.91 € de reste à réaliser (principalement subventions CAF crèche collective et CUB cimetière), soit un total à reporter au BS de 3 040 763.69 €.

De nombreux projets étaient déjà inscrits au budget 2011 :

- PAE, budget total 2 789 000 €
- Ecole du centre 1 070 000 €

Et à l'heure où nous votons mi 2012, de nombreux projets se sont ajoutés :

- Tennis 870 000 €
- Bureau ASH 230 000 €

Et nous verrons lors de l'analyse du BS, des dépenses supplémentaires quasi obligatoires et non neutres financièrement :

- réfection T1/T2 1 100 000 € et balayeuse 200 000 €

Les conséquences directes en termes de ratios

- une épargne brute et disponible en augmentation
- une annuité en nette diminution
- et une capacité de désendettement largement au-delà de notre objectif.

Vous voyez, nos anticipations nous permettent aujourd'hui de faire ce que nous avons annoncé au profit de nos ambitions en termes de services et investissements sans dégrader nos ratios, même si l'attention reste de rigueur.

Je n'ai rien à rajouter de spécifique concernant les comptes administratifs budgets annexes et comptes administratifs budgets de transports

**Monsieur Fourcaud** : En premier lieu je parlerai des recettes de fonctionnement, puis des dépenses de fonctionnement et enfin je conclurai.

**Pour ce qui est des recettes de fonctionnement**, lors de notre déclaration en Conseil Municipal sur la présentation du Budget Primitif 2012, nous avons fait la déclaration suivante, je cite : « En 2010, les recettes de fonctionnement du Compte Administratif se sont

élevées à 11 518 000 €, alors que le Budget Primitif 2010 les prévoyait à hauteur de 10714000 €, soit environ 7,5% de sous estimation.

Pour 2011, votre Budget Primitif annonce 11 068 000 €. Si on applique votre taux d'erreur de prévision de 7%, on devrait obtenir des recettes réelles à hauteur de 11 900 000 € sur le compte administratif 2011. »

Et en effet, les recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2011 à 12 millions d'euros.

Alors que dans le monde qui nous entoure, on assiste à des coupes dans tous les budgets publics, nous assistons au Haillan comme chaque année depuis les dernières élections à une croissance de nos recettes.

En 2011, vous nous présentez un Compte Administratif où notre budget évolue de 5%. L'augmentation des impôts pratiquée en 2009 et 2010 vous aide beaucoup puisqu'elle produit à elle seule 3% de ces 5% d'augmentation.

**Concernant les dépenses de fonctionnement maintenant, le Compte Administratif 2011 fait état de 9,8 millions d'euros. C'est 12.5 % de moins qu'annoncé lors de votre Budget Primitif, où je vous rappelle que vous projetiez un budget de dépenses au delà des 11 millions d'euros. 12.5 % de différence, c'est énorme ! Je précise que c'est pour cette raison que nous mettons systématiquement en cause la sincérité de vos budgets primitifs et que nous n'en comprenons toujours pas la finalité : je vous demande d'ailleurs une réponse précise sur ce point.**

Votre budget de dépenses de fonctionnement augmente raisonnablement (1% environ) et bien en deçà des prévisions une fois de plus exagérées dans le Budget Primitif.

Les charges à caractères général : +1,4%, les charges de personnel +2,1%. On peut se féliciter de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Au total, il ressort un excédent de 1 972 000 € pour 2011 auxquels il faut rajouter 1 836 315€ de 2010. En corrigeant ce chiffre des besoins de financement de la section d'investissement, on arrive à un excédent de 3 040 763 €.

Avec de tels excédents de trésorerie, heureusement que vous avez renoncé à votre emprunt de 800 000 €.

En conclusion, nous ne considérons pas cet excédent de 3 000 000 € comme faisant partie d'une bonne gestion des deniers publics. Vous ne cessez de thésauriser sur le dos des contribuables et malgré des investissements importants, il reste toujours un trésor de guerre.

Les dépenses de fonctionnement n'augmentent plus véritablement et cela montre que les hausses successives des impôts ces dernières années n'étaient pas utiles. De notre point de vue, vous devriez envisager de rembourser certains emprunts par anticipation ou bien prévoir de nouveaux investissements.

Nous aimerions qu'une prospective soit menée en terme d'analyse des besoins futurs dans le but de profiter de la manne financière dont vous disposez pour préparer l'avenir.

**Monsieur Dulout** : Je voudrais rendre acte à ce budget d'avoir maintenu la fiscalité, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de variations sur cette année, de constater que les charges ont été maintenues de façon correcte puisqu'elles sont inférieures à l'inflation. Il est vrai que sur le Budget Primitif par rapport au Compte Administratif, il y a un pourcentage de divergence assez important. Il faudra donc réfléchir à serrer beaucoup plus le Budget Primitif qui serait indicatif de vrais réalisations l'année prochaine. Un budget ne s'analyse pas sur une année, il s'analyse en dynamique. Ce compte administratif 2011, je le voterai parce qu'il me paraît convenable et correct.

**Philippe Ribot** : Je vais revenir sur le décalage entre BP et CA. La première chose, ce n'est pas un taux d'erreur. Je rappelle que le budget est primitif, ce sont des ouvertures de crédit. Après dans l'année, il n'est pas interdit d'avoir en fonctionnement des recettes

supplémentaires et de faire des économies en dépenses. Deuxièmement, nous prévoyons un certain nombre de choses et on ne fait pas toujours ce que l'on veut en termes de délai. Il y a des décalages qui impactent le budget en fonctionnement. Il y a aussi une partie du résultat qui affecte le taux entre Budget Primitif et Compte Administratif : le Compte Administratif englobe le résultat de l'année précédente alors que le Budget Primitif ne l'englobe pas.

Concernant la maîtrise des dépenses, je suis ravi que vous l'accordiez. Vous dites : « Pas une bonne gestion », parce que nous n'augmentons pas les impôts et nous n'aurions pas dû les augmenter. Si vous regardez le Budget Primitif et le Compte Administratif hors report du Budget Supplémentaire, vous vous apercevrez que nous sommes beaucoup plus près du crédit que nous ouvrons et que là la fiscalité joue, même si nous ne l'avons pas touchée cette année, car nous ne pouvons pas présenter un budget en déficit. Comme nous affectons les dépenses réelles au niveau du Budget Primitif et comme nous n'avons pas encore les résultats de l'année précédente, automatiquement on ne peut pas faire cette opération.

Une dernière chose, en termes de remboursement d'emprunt, vous vous apercevrez que rembourser des emprunts sur les collectivités locales, c'est très peu intéressant, il y a trop de pénalités. Vous nous dites alors de faire de nouveaux investissements, je crois qu'en matière d'investissements, il y en a beaucoup qui vont arriver.

**Monsieur le Maire** : Nous avons anticipé votre souhait puisque que nous avons investi pour les travaux de l'école élémentaire du Centre et pour le Sport.

**VOTE : UNANIMITE**

#### **11. N°63/12 – BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Monsieur le Maire** : Je vais me retirer puisque le débat a eu lieu. Madame Andréa Kiss-Manzanero assurera la présidence.

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 21 VOIX POUR**

**Le Haillan en Mouvement : 4 VOIX CONTRE + 1 VOIX POUR (Mme RIBAN)**

**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

#### **12. N°64/12 – BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 21 VOIX POUR**

**Le Haillan en Mouvement : 4 VOIX CONTRE + 1 VOIX POUR (Mme RIBAN)**



**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

**13. N°65/12 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 21 VOIX POUR**

**Le Haillan en Mouvement : 4 VOIX CONTRE + 1 VOIX POUR (Mme RIBAN)**

**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

**Andréa Kiss-Manzanero** : *Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous annoncer que les trois comptes administratifs ont été adoptés à la Majorité. Au nom de mes collègues, je vous présente toutes les félicitations du Conseil Municipal.*

**Monsieur le Maire** : *Merci à tous mes collègues pour la confiance qu'ils m'accordent.*

**14. N°66/12 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2011 - DECISION**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan en Mouvement : 4 VOIX CONTRE + 1 VOIX POUR (Mme RIBAN)**

**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

**15. N°67/12 – BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS A CARACTERE CULTUREL – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2011 - DECISION**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan en Mouvement : 4 VOIX CONTRE + 1 VOIX POUR (Mme RIBAN)**

**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

**16. N°68/12 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS – AFFECTATION DU RESULTAT D'EPLOITATION 2011 - DECISION**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan en Mouvement : 4 VOIX CONTRE + 1 VOIX POUR (Mme RIBAN)**

**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

## **17. N°69/12 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012**

**Rapporteur : Philippe Ribot**

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

*Concernant le BS, comme je l'ai évoqué, nous devons répartir au titre du Budget Principal 3 040 763.69 €, auxquels nous ajoutons les recettes non prévues en 2012*

*- DSR 54 824 €*

*- produit fiscal 31 659 € (0.5% par rapport au Budget Primitif, notre prévision s'avère assez exacte !!), soit un total des recettes à répartir de 3 188 488.69 €*

*La répartition : 668 208.69 € en dépenses de fonctionnement supplémentaire et 2 520 280 € virement à la section d'investissement*

*Dans le détail en fonctionnement, sur les 668 208.69 € que nous allons répartir, 235 000 € en personnel dont 74 000 € au titre du recensement et 28 000 € pour les élections, soit en net 133 000 € d'augmentation RH. L'augmentation est principalement liée à des postes en contact avec le public (assistantes maternelles, police municipale et autres ...).*

*Les admissions en non valeurs précédemment évoquées viennent aussi grever les dépenses de fonctionnement et certains ajustements de crédit (augmentation des tarifs et des consommations)*

*En investissement :*

*- annulation du recours à l'emprunt pour 827 800 € en 2012*

*- des opérations patrimoniales importantes que j'ai évoquées pour leur montant global au niveau du Compte Administratif, je vais donc vous les redonner pour leur poids respectif au niveau du Budget Supplémentaire :*

*o +100 000 € tennis*

*o +140 000 € dans le NRA*

*o +100 000 € étude salle de gym*

*o +110 000 € bureau ASH*

*o +110 000 € travaux extension cimetière*

*- de procéder à des opérations nouvelles :*

*o 200 000 € balayeuse*

*o 4 000 € boîte à livres*

*o 7 000 € pigeonnier*

*o 8 000 € classe d'avance*

*o 13 000 € pompe porte océane*

*o 12 000 € éclairage salle verte de Bel Air*

*o 35 000 € toiture moulin du Moulinat et étude programmatique maison des sources*

*o 13 000 € accès handicapé salle du conseil et des mariages*

*Des ajustements et des investissements dans tous les domaines qui vont de pairs avec notre croissance sans nous contraindre. Les budgets 2012 et 2013 sont très conséquents mais la*

*demande est forte. Nous ne pouvons financièrement répondre à tout et ce calage est impératif, il s'intègre à notre développement et à nos capacités financières.*

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan en Mouvement : 4 VOIX CONTRE + 1 VOIX POUR (Mme RIBAN)**

**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

**18. N°70/12 – BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan en Mouvement : 4 VOIX CONTRE + 1 VOIX POUR (Mme RIBAN)**

**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

**19. N°71/12 – BUDGET ANNEXE POUR LA REGIE DES TRANSPORTS – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan en Mouvement : 4 VOIX CONTRE + 1 VOIX POUR (Mme RIBAN)**

**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

**20. N°72/12 – PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉS DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

*Rapporteur : Marie-Christine Bernède*

**Marie-Christine Bernède** : Lecture de la délibération

**21. N°73/12 – ADOPTION DES TARIFS DE STATIONNEMENT 2012/2013 POUR L'OCCUPATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JALLEPONT**

*Rapporteur : Marie-Christine Bernède*

**Marie-Christine Bernède** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

## 22. N°74/12 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEILS MATERNELS ET ELEMENTAIRES – TARIFICATION DES FAMILLES - MODIFICATION

*Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie*

**Jean-Robert Lafaurie** : Lecture de la délibération

**Monsieur Dulout** : *Je n'ai pas de commentaire sur les tarifs, mais une demande à formuler sur la qualité des repas. J'ai cru lire sur Sud Ouest qu'on ne faisait pas d'appel d'offres pour un nouvel industriel, étant donné que la qualité des repas de la restauration scolaire s'était améliorée. Je n'ai pas tout à fait les mêmes bruits, qu'en est-il exactement s'il vous plaît ?*

**Monsieur le Maire** : *Jean-Robert Lafaurie va vous répondre, mais avant je voudrais revenir sur la première partie de cette délibération, les tarifs. Après deux ans de mise en service, nous avons un peu plus de recul et d'autres moyens (puisque nous avons un excédent), donc nous pouvons baisser les prix. C'est assez conséquent, on se retrouve avec 0,30 € de moins par repas pour les enfants d'école élémentaire et 0,40 € de moins par repas pour les enfants d'école maternelle. On retrouve cela sur les sept tranches. En ce qui concerne les classes transplantées, c'est un juste retour car il y a dix ans, nous étions à 50% pour la Mairie et à 50% pour les parents. On a fait un bilan et on va partir de 15% d'effort par les parents pour la première tranche et la dernière tranche 60% d'effort. En moyenne, on aura moins de 50% d'effort par les parents. L'argent que nous avons, ce n'est pas un trésor, il va directement sur cette politique des tarifs solidaires. Donc on baisse les tarifs.*

*Jean-Robert Lafaurie va vous dire un petit mot sur la restauration sachant qu'il existe une commission restauration et un conseil d'école. On ne travaille pas en « autiste » et par ailleurs je n'aime pas utiliser ce mot car c'est une grave maladie.*

**Jean-Robert Lafaurie** : *Par rapport à la commission restauration, on vient d'en avoir une lundi dernier et nous avons eu de bons retours. Dans cette commission restauration, participent les parents d'élèves, les directrices et directeurs d'écoles, les représentants du CME. Bien sûr, certains repas, les enfants ne les aiment pas (épinards, céleris rémoulades, brocolis, etc...), mais à côté de cela, nous avons de bons retours puisque nous avons un groupe de suivi restauration que nous avons mis en place avec la responsable du service restauration, la responsable du service jeunesse et moi-même. Nous rencontrons régulièrement la diététicienne et le chef de production de la société Compass. On fait état des remarques des usagers du restaurant (par exemple, nous avons fait rajouter des sauces à certains plats, mettre en place systématiquement la corbeille de fruits en bout de la chaîne du self, ...). En ce qui concerne l'hygiène alimentaire, les normes sont très respectées (plan nutritionnel santé, le GEMRCN). On met tout en œuvre pour améliorer la qualité des repas. Actuellement on a un retour satisfaisant de la part des usagers.*

**Monsieur le Maire** : *L'esprit et la compétence de notre personnel municipal sont remarquables. Ils sont formés à la liaison froide et ils ont fait énormément d'effort pour que les plats soient chauds. On ne peut pas attaquer aussi violemment un service public comme cela a été fait sur le magazine municipal. Il n'y a jamais eu autant d'enfants dans nos cantines. Si c'était mauvais, ils ne viendraient pas.*

**VOTE : UNANIMITE**

### **23. N°75/12 – MISE EN ŒUVRE DE « L'AGENDA 21 » - RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE AGENDA 21 - DECISION**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**Monsieur le Maire** : *Jusqu'à présent, la CUB et le Conseil Général subventionnaient. Le Conseil Général se retire du système puisqu'il s'était engagé pour trois ans. Par contre, la C.U.B. reste et va financer 10 000 euros par an sur cet emploi. La raison qui nous motive pour garder cette personne, c'est le travail qu'elle a fait et qu'elle va poursuivre. Les enfants des écoles et les parents sont très satisfaits de ses services rendus dans le cadre de l'Agenda 21.*

**Monsieur Dulout** : *Je voulais intervenir compte tenu des positions que j'avais eues sur l'Agenda 21 pour dire que je suis très satisfait de l'embauche de cette personne que je considère comme la cheville ouvrière de l'Agenda 21 et qui a une grande compétence.*

**VOTE : UNANIMITE**

### **24. N°76/12 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : Philippe Ribot*

**Philippe Ribot** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

### **25. N°77/12 – CONVENTION D'OBJECTIFS**

*Rapporteur : Bernard Lacoste*

**Bernard Lacoste** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

### **26. N°78/12 – 6<sup>ÈME</sup> MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX – AVIS DES COMMUNES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 5215 DU CGCT**

*Rapporteur : Bernard Lacoste*

**Bernard Lacoste** : Lecture de la délibération

**Jean-Alain Bouyssou** : *Je profite de ce petit moment pour rappeler les objectifs de l'Agenda 21, tout cela est conforme à la politique que nous menons sur le Haillan. Je voudrais dire que circulation douce, passage des terres constructibles en terres agricoles, c'est la solidarité, c'est le lien. N'en déplaise à l'opposition, nous arrivons à sanctuariser les terres sur la commune du Haillan. Ce matin, j'étais à une réunion sur le PIJ. On a parlé de l'agriculture*

périurbaine et au Haillan avec les six hectares qui reviennent en terres agricoles, nous sommes cités comme exemplaires.

**VOTE : UNANIMITE**

## **27. N°79/12 – LE HAILLAN CENTRE BOURG – MODIFICATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE – DECISION - AUTORISATION**

*Rapporteur : Bernard Lacoste*

**Bernard Lacoste** : Lecture de la délibération

**Bernard Labiste** : *Je voudrais parler du NRA. C'est un petit central téléphonique. Tous les abonnés de France Télécom qui sont raccordés aujourd'hui au central de Pichey à Mérignac, seront raccordés directement en 2014 sur le NRA qui se trouvera à l'angle de chemin de Meycat et de la rue de la Morandière. C'est la première partie de notre politique haut débit. La seconde partie concernera les gens qui se trouvent au nord de l'avenue Pasteur et qui sont raccordés au central d'Eysines. Ils seront à court terme reliés par la fibre optique. Le début du câblage de la ville du Haillan commencera par le nord de la ville, puis s'étendra.*

**Monsieur Chaigne** : *Vous me donnez l'occasion d'aborder un problème qui ne me concerne pas moi uniquement, mais beaucoup de mes collègues. Vous nous transmettez les délibérations du Conseil Municipal via internet et le fichier est tellement énorme que l'on est incapable de le charger. Je vous rappelle quand même que les convocations du Conseil Municipal doivent nous arriver à domicile cinq jours francs avant la date du Conseil. Aussi, comme on ne peut pas le charger, on n'est pas conforme à la loi.*

**Monsieur le Maire** : *Est-ce que l'avis des autres conseillers municipaux confirme la difficulté ? On attend une informaticienne début juillet, elle aura une mission prioritaire : améliorer ce système.*

**Monsieur Dulout** : *Je trouve que c'est long aussi et la phase qui était avant de charger collectivement les clés était beaucoup plus opérationnelle.*

**VOTE : UNANIMITE**

## **28. N°80/12 – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD) POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DU RUISSEAU**

*Rapporteur : Bernard Lacoste*

**Bernard Lacoste** : Lecture de la délibération

**Monsieur Chaigne** : *Nous nous abstenons car en tant qu'élus de l'opposition, nous n'avons pas été beaucoup associés à l'élaboration du projet. Certes, il nous a été présenté en commission. C'est vrai que les riverains ont été associés à la présentation du projet. Mais en tant qu'élus, nous n'avons pas été amenés à participer à l'élaboration du projet. C'est votre projet, aussi nous vous en laissons la paternité et nous nous abstenons.*

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan en Mouvement : 4 ABSTENTIONS + 1 VOIX POUR (Mme RIBAN)**

**Le Haillan pour Tous : 1 VOIX POUR**

**29. N°81/12 – CESSION AU PROFIT DE LA VILLE DE LA PARCELLE AL405 – CHEMIN DES ECOLIERS**

*Rapporteur : Bernard Lacoste*

**Bernard Lacoste** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**30. N°82/12 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES 2011**

*Rapporteur : Bernard Lacoste*

**Bernard Lacoste** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**31. N°83/12 – INSTALLATION CLASSEE – FABRIMACO – LIEU-DIT LANDES DE BELLEVUE SUD - MERIGNAC**

*Rapporteur : Jean-Alain Bouyssou*

**Jean-Alain Bouyssou** : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan en Mouvement : 5 VOIX POUR**

**Le Haillan pour Tous : 1 ABSTENTION**

**32. N°84/12 – INSTALLATIONS CLASSEES – AQUITAINE MATÉRIAUX ENROBÉS**

*Rapporteur : Jean-Alain Bouyssou*

**Jean-Alain Bouyssou** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**Monsieur le Maire** : *C'était la dernière délibération. Je vous souhaite à tous une bonne soirée et de bonnes vacances.*

**Annette MARCEL**  
Secrétaire de Séance

**Bernard LABISTE**  
Maire, Vice-Président de la C.U.B.